

EMVA
ÉCOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

2019-2020



NOUVEAUTÉ

 Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Avoir une pratique musicale à Villeneuve d'Ascq, c'est possible...

... Possible dans notre école parce qu'elle propose des cursus variés qui tendent à satisfaire vos envies d'apprentis musiciens.

... Possible avec les pratiques collectives de l'école ainsi que toute l'offre musicale existante sur la ville (chorales, sociétés musicales, groupes de rock...).

Vous souhaitez apprendre, chanter, jouer, danser, inventer, partager, l'école de musique est faite pour vous.

Notre école a su s'adapter aux réalités musicales locales pour satisfaire au maximum. Par le biais d'un projet pédagogique porteur et avec l'aide de la municipalité de Villeneuve d'Ascq, nous tendons à développer la musique pour tous, par tous et partout.

La musique exige discipline et assiduité. Nous vous accompagnons dans cet apprentissage du quotidien. Notre structure vous permettra de développer votre sensibilité artistique et votre confiance. Votre épanouissement personnel sera le marqueur de la qualité de nos enseignements. Ensemble, nous permettrons à la musique d'exprimer ses valeurs que sont l'écoute, l'ouverture, le partage, la mixité, la diversité...

Depuis plus de 10 ans, notre école de musique fait partie du paysage musical villeneuvois. Elle regroupe aujourd'hui près de 600 familles et accueille 850 élèves. Elle propose divers départements : musique ancienne, musique classique et musique actuelle. Elle est ouverte à tous, sans différence d'âge et propose un cursus adapté à chacun dans le respect des recommandations nationales.

Nous proposons deux grands rendez-vous que sont le concert de Noël et le concert de fin d'année. Depuis 4 ans, une saison musicale ponctue les différents mois de l'année. Cette année encore nous avons pour but de vous satisfaire au mieux et de faire vivre la musique en dehors de nos murs.

Pour la deuxième année consécutive, nous vous proposons un **cursus « à la carte »** qui vous permettra d'enrichir votre apprentissage et d'accompagner vos projets musicaux. Il est destiné aux élèves ayant achevé un cursus musical qui souhaitent continuer à progresser.

Ces quelques pages devraient vous aider à faire vos choix et appréhender les éléments pour votre (ré) inscription.

Adrien DEMEESTER,
Président

Ce qu'il faut savoir :

- L'école de musique est une association régie par la loi 1901. Les usagers (ou leurs représentants légaux) sont adhérents de cette association et sont représentés au Conseil d'Administration de l'association.
- Le projet pédagogique a pour finalité : « *l'évolution de l'élève dans la construction de sa personnalité musicale* »

Avec les objectifs suivants :

- Le respect et le développement artistique de l'élève
- La pratique collective.

Ce que l'école propose

Pour apprendre un instrument, il faut obligatoirement :

- **Une discipline instrumentale (avec un instrument possédé ou loué)**
- **Une pratique collective**
- **Une formation musicale.**

Pour votre information, l'entrée dans un cursus de formation tient compte de :

- **Votre âge**
- **Votre expérience (ou non)**
- **Votre choix musical.**

→ **L'annulation ou la non-participation à l'une des disciplines entraînera l'arrêt de la totalité du cursus et ne sera pas remboursée.**

→ **La première année est probatoire.**

Disciplines enseignées

Cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Bois

- Flûte à Bec
- Flûte Traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone

Cuivres

- Trompette
- Cor
- Trombone
- Tuba

Autres

- Harpe
- Guitare Classique
- Piano
- Orgue
- Chant Lyrique
- Percussions

Musique Actuelle

- Guitare Electrique et Acoustique
- Guitare Basse
- Piano et Claviers
- Musique Assistée par Ordinateur(M.A.O)
- Batterie
- Chant Variété Jazz

Les Pratiques Collectives

- Orchestre à Cordes
- Orchestre Symphonique
- Orchestre à Vents (Harmonie)
- Maîtrise (choral enfant)
- Chœur Adulte
- Orchestre de Guitares
- Atelier de Jazz
- Ateliers de Musiques Actuelles
- Ensemble de Musique Ancienne

La Formation Musicale

- Eveil et Jardin Musical
- Formation Musicale Appliquée (1^{er} cycle) Tronc Commun
- Formation Musicale Appliquée (2^{ème} cycle) Traditionnelle ou Musique Actuelle
- Formation Musicale Adulte
- Préparation à l'option musique du baccalauréat

Classe de danse

L'école de musique de Villeneuve d'Ascq propose plusieurs cours de danse réservés aux enfants.

4 niveaux:

- **Jardin (pour les enfants en Moyenne et Grande Section de maternelle)**
- **Eveil (pour les enfants en CP)**
- **Initial (pour les enfants en CE1 et CE2)**
- **1^{er} Cycle**



Suivant la demande, d'autres cours pourraient s'ouvrir.

Afin de simplifier l'organisation pour les parents et créer du lien entre les arts, des horaires contigus seront proposés afin de permettre à vos enfants d'enchaîner le cours de musique au cours de danse et vice-versa.

Dans un premier temps, les fondamentaux de la danse classique et contemporaine seront enseignés.

Au travers de séances dansantes, les notions de mouvement, d'assimilation de l'espace, d'appréhension de son corps, de développement du rythme seront stimulées afin de donner à votre enfant l'épanouissement artistique nécessaire.

C'est Aude Berlin, professeur diplômé du Certificat d'Aptitude, qui partagera sa connaissance et son amour de la danse.

Le schéma de l'organisation pédagogique

Cycle dès l'âge de 5 ans (sauf la danse dès l'âge de 4 ans)

	Cycle	F.M.A	Instrument	Pratiques Collectives
Grande Section	Jardin			
C.P.	Eveil			
Année Probatoire	Initial	X	X	Pas de Pratiques Collectives
Cycle 1	1C1	X	X	Pas de Pratiques Collectives
	1C2	X	X	X
	1C3	X	X	X
	1C4	X	X	X
Cycle 2	2C1	X	X	X
	2C2	X	X	X
	2C3	X	X	X
	2C4		X	X
Cycle autonomie en Formation Instrumentale	3C1		X	X
	3C2		X	X
	3C3		X	X
		1h30	20 ou 30 min.	1h ou 1h30

Formation Musicale Appliquée (F.M.A)

L'élève apporte son instrument en cours de formation musicale

F.M.A 1er et 2ème Cycle		Adultes
Tronc Commun		
1C1 (1h30)		1C1 (1h)
1C2 (1h30)		
1C3 (1h30)		1C2 (1h)
1C4 (1h30)		
F.M. Traditionnelle	F.M. Musiques Actuelles	
2C1 (1h30)	2C1 (1h30)	2C1 (1h)
2C2 (1h30)	2C2 (1h30)	
2C3 (1h30)	2C3 (1h30)	2C2 (1h)

Formation Musicale Appliquée Parallèle pour débutants plus âgés

	F.M.A.	Instrument	Pratiques Collectives
FM // 1 ^{ère} Année	X	X	Dès le 1C2 en instrument
FM // 2 ^{ème} Année	X	X	
FM // 3 ^{ème} Année	X	X	
	1h30	20 ou 30 min.	1h ou 1h30

Pratique Collective à partir du 1C2

La Pratique Collective est obligatoire et fait partie du Cours

		Pratiques Collectives	
	Instruments	Cycle 1 (à partir de 1C2)	Cycle 2
	Violon	Orchestre à cordes	Orchestre Symphonique
	Alto	Orchestre à cordes	Orchestre Symphonique
	Violoncelle	Orchestre à cordes	Orchestre Symphonique
	Contrebasse	Orchestre à cordes	Orchestre Symphonique
BOIS	Flûte	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Flûte à bec	Musique Ancienne	Musique Ancienne
	Hautbois	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Clarinette	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Saxophone	Harmonie	Harmonie
CUIVRES	Trompette	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Trombone	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Cor	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Tuba	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
AUTRES	Piano classique	Maîtrise/Chœur/Chorale	Maîtrise/Chœur/Chorale
	Orgue	Maîtrise/Chœur/Chorale	Maîtrise/Chœur/Chorale
	Guitare classique	Orchestre de Guitare	Orchestre de Guitare
	Harpe	Maîtrise/Chœur/Chorale	Maîtrise/Chœur/Chorale
	Percussion	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Chant Lyrique	Chœur	Chœur
MUSIQUES ACTUELLES	Batterie	Ateliers	Ateliers
	Guitare Electrique et Acoustique	Ateliers	Ateliers
	Guitare Basse	Ateliers	Ateliers
	Chant Variété	Ateliers	Ateliers
	Piano Moderne	Ateliers	Ateliers

Les tarifs de l'école de musique

La tarification appliquée aux différentes pratiques proposées par l'association repose sur un système de tarification en lien avec le « quotient familial » (QF) pour les Villeneuvois et un tarif unique pour les non-Villeneuvois. Le Conseil d'Administration s'est donné pour objectif de travailler à la mise en place de convention avec les villes extérieures proches de Villeneuve d'Ascq.

Dans ce cadre 30 tranches ont été définies, afin de correspondre au mieux à la situation de notre public.

Pour rappel, le quotient familial est un outil de solidarité sociale et de politique familiale, il permet d'évaluer les ressources mensuelles des familles et de calculer leur participation, à partir de leurs revenus (salaires, allocations chômage, indemnités de formation...), des prestations familiales perçues et de la composition du foyer.

Le quotient familial est utilisé par la CAF, notamment pour l'attribution d'aides financières individuelles au titre de l'action sociale, mais aussi par les mairies, les associations du secteur périscolaire ou de l'accueil de loisirs pour l'application des tarifs (cantine scolaire, centre de loisirs...).

Le quotient familial est le résultat d'une division. Il s'agit du rapport entre les ressources de la famille et le nombre total de parts du foyer fiscal.

Les ressources prises en compte sont égales au douzième des ressources imposables de l'année - déduction faite des abattements sociaux -, auxquelles s'ajoutent les prestations mensuelles versées par la CAF, pour le mois en cours.

$$\text{Quotient Familial Mensuel} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{(12 \times \text{Nombre de parts fiscales})}$$

Revenu fiscal de référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition).

le calcul du nombre de parts est le suivant :

- Pour un couple ou une personne isolée : deux parts ;
- Pour le premier enfant à charge (au sens des prestations familiales) : une demi-part ;
- Pour le deuxième enfant : une demi-part ;
- Pour le troisième enfant : une part ;
- Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé : une demi-part.

Dans le cas de parents séparés qui n'ont pas la garde de leur enfant, la formule utilisée pour le calcul du quotient familial est différente. Elle tient compte notamment de la pension alimentaire versée.

MUSIQUE - VILLENEUVOIS

Adhésion familiale : 25€		Enfants			Adultes		Enfants & adultes
TRANCHES	QF	Jardin ou Eveil	F.Musicale	F.Instrumentale et sa pratique Collective Obligatoire	F.Musicale	F.Instrumentale et sa pratique Collective Obligatoire	Pratique Collective Seule
1	0-199	46	50	70	62	75	35
2	200-399	52	57	77	69	82	41
3	400-424	57	65	84	75	89	47
4	425-449	63	70	90	80	96	50
5	450-474	68	75	95	86	103	52
6	475-499	69	77	100	93	110	54
7	500-524	71	80	106	96	116	55
8	525-547	73	82	113	99	120	57
9	548-569	77	84	116	102	124	59
10	570-600	79	87	120	106	128	61
11	601-629	81	90	123	109	131	62
12	630-670	84	93	127	111	136	65
13	671-709	87	95	131	115	140	67
14	710-760	89	99	135	118	144	68
15	761-809	92	101	140	123	149	70
16	810-870	95	104	143	127	154	73
17	871-929	97	108	148	130	158	75
18	930-1090	101	111	152	135	163	77
19	1091-1249	103	115	157	138	168	80
20	1250-1375	107	118	162	143	174	82
21	1376-1499	110	122	167	148	178	84
22	1500-1749	114	126	172	151	184	87
23	1750-1999	117	129	177	156	190	90
24	2000-2249	120	134	183	162	196	93
25	2250-2499	124	137	189	167	202	95
26	2500-2749	128	142	195	171	208	99
27	2750-2999	133	147	201	177	215	102
28	3000-3499	136	150	206	182	221	104
29	3500-3999	141	155	213	188	228	108
30	plus de 4000	146	161	219	194	235	111

MUSIQUE - NON-VILLENEUVOIS

Adhésion familiale : 25€		Enfants			Adultes		Enfants & adultes
		Jardin ou Eveil	F.Musicale	F.Instrumentale et sa pratique Collective Obligatoire	F.Musicale	F.Instrumentale et sa pratique Collective Obligatoire	Pratique Collective Seule
		190	210	285	253	307	144

Danse

Adhésion familiale : 25€	Tarif Unique 175€
--------------------------	--------------------------

Note importante : EN CAS DE DESISTEMENT LES SOMMES VERSEES VOUS SERONT REMBOURSEES DANS LES CONDITIONS DEFINIES DANS NOTRE REGLEMENT INTERIEUR, AVEC UNE RETENUE D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 40 EUROS PAR PERSONNE

- **Instrument supplémentaire** : Demi-tarif instrument
- **Pour étudiant** : Tarif enfant sur présentation de la carte en cours de validité
- **Location d'instruments (dans la limite des stocks disponibles)** : 75€ pour l'année + caution variable selon l'instrument.
- **Possibilité de paiement** : Espèce, chèques vacances acceptés uniquement avec leur talon, chèque, prélèvement automatique (sauf CB) en 1 à 8 fois selon le montant (5 fois maximum pour ≤ 500€ et 8 fois maximum pour > 500€).
- Une aide peut être sollicitée auprès du CCAS de Villeneuve d'Ascq en fonction des revenus (50% à 90% de prise en charge).

Location d'instruments

Dans la limite des disponibilités, des instruments sont loués aux élèves. Ces locations sont destinées à permettre de débiter un instrument sans que l'élève ou ses parents ne soient dans l'obligation de l'acheter. Ces locations sont consenties en priorité aux élèves qui débutent, pour la durée d'une année scolaire. **Elles ne seront renouvelées que dans la mesure des disponibilités.**

L'instrument ne sera remis à l'élève qu'après paiement des frais de mise à disposition et dépôt de la caution.

L'instrument mis à disposition est placé sous la responsabilité de l'élève ou des représentants légaux qui prendront toute disposition pour garantir le coût de la remise en état ou de remplacement de l'instrument.

Le bénéficiaire s'engage à assurer l'instrument mis à sa disposition durant toute la durée de la location. Une attestation d'assurance sera à déposer à l'association.

Le bénéficiaire s'engage à présenter l'instrument en bon état à l'école de musique sur simple demande de celle-ci.

Le bénéficiaire ou ses représentants légaux s'engagent à maintenir l'instrument en bon état de fonctionnement et à faire exécuter, au besoin, toutes réparations qui pourraient ne pas résulter d'une usure normale et à le remplacer si nécessaire. Seront toujours à la charge des bénéficiaires :

- **INSTRUMENTS à CORDES** : - Le re-mêchage des archets et le remplacement des cordes
- **INSTRUMENTS à VENTS** : - Le débosselage et le re-tamponnage

S'il est constaté que le bénéficiaire ne veille pas suffisamment au bon état de l'instrument, l'école de musique exigera sa remise en état et sa restitution. Cette restitution n'entraînera aucun remboursement.

Lorsque l'élève quitte l'école de musique, le bénéficiaire est tenu de restituer l'instrument dans les 48 heures.

Le bénéficiaire conserve la jouissance du prêt de l'instrument durant la période estivale à la seule condition qu'il soit préalablement réinscrit.

Comment joindre l'école ?

Permanences du secrétariat en période de ré(inscriptions) :

- | | | | | |
|---|---------------------------------|---|-------------|-------------|
| • | Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi | : | 14h30/19h30 | |
| • | Mercredi | : | 09h30/12h00 | 14h30/19h30 |
| • | Samedi | : | 09h30/12h00 | 14h00/17h00 |

Attention le mercredi 19 juin, en raison du concert de fin d'année les réinscriptions se clôtureront à 17h.

Comment s'inscrire ?

- Réinscriptions du **lundi 03 juin 2019** au **samedi 08 Juin 2019**
Jardin – Eveil et 1^{er} cycle Enfants (musique et danse) uniquement
- Réinscriptions du **mardi 11 juin 2019** au **samedi 15 Juin 2019**
2ème cycle Enfants et tous cycles Adultes
- Première inscription pour les familles villeneuvoises
Du **lundi 17 Juin 2019** au **Samedi 22 Juin 2019**
- Première inscription pour les familles non villeneuvoises
Du **Lundi 24 Juin 2019** au **Samedi 29 juin 2019**

Pièces à fournir pour le dossier :

- Fiche d'inscription remplie recto verso
- 1 photo d'identité (La photo peut être prise sur place)
- Attestation CAF ou avis **d'imposition 2018 sur revenus 2017** (QF)
- Carte pour les étudiants
- Justificatif de domicile pour les Villeneuvois
- Certificat médical de non contre-indication à la **pratique de la danse**

Attention pour s'inscrire

- Après **le 15 juin 2019**, les réinscriptions seront considérées comme les inscriptions ordinaires et ne seront donc plus prioritaires ;
- **Toute inscription ou réinscription ne sera pas validée si elle n'est pas accompagnée du paiement intégral ;**
- Toute nouvelle inscription ne sera validée qu'en fonction des places disponibles ;
- **De même, tout dossier incomplet ou erroné au moment de l'inscription ou la réinscription sera refusé et la candidature ne sera pas enregistrée ;**
- Aucune classe ne sera ouverte ou maintenue si le nombre d'élèves est insuffisant.

ECOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

94 Rue Corneille
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tel: 03.20.91.64.88
Mail : secretariat@em-va.fr

